



AQDR

Ahuntsic Saint-Laurent
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



3 \$

LA PAROLE DES AÎNÉS

Vers une société pour tous les âges

1650, rue Viel, Montréal, Québec, H3M 1G5, tél. : (514) 332-8222, aqdrastl@gmail.com

Édition de juin 2021

SOMMAIRE

P.3 **Mot du président** par François Marquis

P.4 **Haro sur les évictions de locataires**
par François Marquis

P.5 **Passeport vaccinal contre la COVID-19** par Osvaldo Nuñez

P.6 **Communiqué de presse**

P.7 **Les aînés méritent une amélioration de leur pension** par Osvaldo Nuñez

P.8 **Vers des nouvelles formes d'habitation pour les personnes âgées** par Zaida Nuñez

P.10 **Réforme législative concernant le logement des aînés en résidences privées**
par Me Hélène Guay

P.12 **Une conférence sur la proche-aidance par Zoom très appréciée à l'AQDR Ahuntsic St-Laurent** par Hélène Robillard-Frayne

P.13 **L'AQDR-ASTL toujours très déterminée à contrer la maltraitance envers les aînés** par Nadia Kapinga

P.15 **Merci à une lanceuse d'alerte!** Par François Godbout

P.16 **Assemblée générale annuelle**



La Parole des aînés est publiée et distribuée électroniquement à nos 1 200 membres d'Ahunstic St-Laurent, aux intervenants gouvernementaux et sociaux ainsi qu'à ses partenaires.

Éditeur: AQDR-ASTL.

Comité de rédaction:
Boucherrab Malika, secrétaire-comptable
Kapinga Nadia, coordonnatrice
Lahaie Jean-Paul, trésorier
Marquis François, président

Dans le but de faciliter la lecture pour nos membres retraités, nous avons utilisé un corps de caractère le plus gros possible dans les circonstances. Cela a un impact sur la mise en page mais nous le faisons dans le but d'accomoder le plus de lecteurs et lectrices possible.

Le conseil d'administration de l'AQDR-ASTL n'endosse pas nécessairement les opinions exprimées dans les textes de ses collaborateurs.

Coordonnées:
1650, rue Viel
Montréal Québec H3M 1G5
514 332 8222
aqdr.astl@gmail.com
www.aqdr-astl.org

MOT DU PRÉSIDENT



Les beaux jours sont de retour et nous pourrons très bientôt fréquenter nos amis et camarades comme avant! A mesure que la COVID-19 se retire, nous reprendrons nos activités normales.

Ce sera le temps de se retrouver les manches, puisque nos bénévoles déconfinés pourront se remettre à défendre les droits des Aînés! Nous allons organiser des sessions d'initiation et de perfectionnement en informatique pour nos membres, grâce à la contribution financière d'Emploi d'Été Canada.

Nous allons réorganiser nos conférences avec Me Hélène Guay sur les droits,

puisque celles-ci sont très appréciées de nos membres.

Nous avons profité du confinement pour informatiser nos dossiers et nous donner l'allure d'une PME moderne. Notre Coordinatrice Nadia Kapinga et notre Secrétaire-comptable Malika Boucherrab sont à votre service à plein temps. Soumettez-leur vos bonnes idées et vos demandes. L'AQDR existe pour vous!

Je vous adresse à toutes et à tous une Saint-Jean joyeuse et pleine de belles rencontres!

François Marquis



LOGEMENT DES AÎNÉS



HARO SUR LES ÉVICTIONS DE LOCATAIRES

Une vingtaine de locataires d'une résidence de Saint-Léonard ont reçu cet hiver un avis d'expulsion de leur nouveau propriétaire, un gros entrepreneur de Terrebonne.

Certaines de ces personnes sont âgées et habitent l'immeuble depuis plus de 10 ans. Dans ces circonstances, le propriétaire n'a pas le droit de les expulser depuis l'adoption de la Loi soumise par Madame Françoise David. Il doit négocier une compensation sérieuse.



Malgré ce fait, le propriétaire a soumis à ses locataires un avis de consentement à partir le 1^{er} juillet. Heureusement pour ces locataires, l'organisme communautaire Action Dignité Saint-Léonard a entrepris de les défendre et de contester la demande illégitime du proprio devant le Tribunal Administratif du Logement. Ils espèrent que ce tribunal invalidera la proposition du propriétaire et leur permettra de négocier un dédommagement sérieux.

Pourquoi donc faut-il que ces locataires soient exposés à de semblables manœuvres à court terme? L'absence de scrupules de plusieurs entrepreneurs en construction a soulevé l'indignation du public puis, espérons-le, du Tribunal Administratif du Logement. Un logement mis à neuf à grand prix ne justifiera jamais une semblable expulsion. Comme le disait Lise Payette, plaçons la personne avant toute chose.

Nous allons suivre attentivement les développements de cette affaire.

Par François Marquis
Président AQDR-ASTL
Montréal, mai 2021



PASSEPORT VACCINAL CONTRE LA COVID-19

De plus en plus de pays songent à implanter des passeports vaccinaux.

Les gouvernements canadien et québécois, ainsi que les pays du G7, travaillent à la mise au point d'un tel certificat, notamment pour les voyageurs internationaux.

Plusieurs pays et grands centres l'ont déjà fait. C'est le cas d'Israël, du Danemark et de l'État de New York. Certaines nations du vieux continent, à forte industrie touristique, telles que la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, l'Islande, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque et la Roumanie sont favorables et ont demandé à la Commission européenne d'instaurer un "certificat de vaccination". Les pays scandinaves vont plus loin en plaidant pour la création d'un "passeport corona" qui permettrait également d'assister à des présentations sportives, culturelles et autres. Dans ce contexte, la Commission européenne a déjà élaboré le projet d'un "certificat vert numérique".

Au Québec, le Comité d'éthique de la santé publique s'est prononcé en faveur d'un passeport basé sur une preuve vaccinale, ce qui favoriserait la reprise des activités dans les secteurs du tourisme, de la culture, des loisirs et de la restauration. Ce passeport immunitaire pourrait faire partie des outils dont disposent les autorités pour poursuivre le déconfinement. Nous savons que jusqu'ici, à cause de la pandémie, l'industrie du tourisme se trouve dans état catastrophique.

Pour sa part, l'Association internationale du transport aérien (IATA) qui représente 290 compagnies aériennes a déjà lancé la IATA Travel Pass. Jusqu'à présent, plus de trente transporteurs aériens font l'essai de cette application mobile.

Il faut reconnaître que l'idée de ce passeport sanitaire fait actuellement l'objet d'un débat et suscite des interrogations. On ne peut pas forcer les gens à se faire vacciner. Par contre, pourrait-on interdire aux personnes réticentes, par exemple, l'accès aux cinémas, aux salles de spectacle, aux bars, aux gyms, aux cégeps, aux universités, aux restaurants, aux activités sportives? Ma réponse est oui, car c'est un devoir de l'État d'imposer des mesures sanitaires pour protéger la vie et la santé de la population. Nous tous avons droit à la vie. La société ne peut pas récompenser l'égoïsme des plus récalcitrants.

Tenant compte de tous ces éléments, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), section Ahuntsic-St-Laurent, qui regroupe 1 250 membres s'est prononcée en faveur du passeport vaccinal, soit par l'intermédiaire d'une application mobile et surtout d'un certificat papier, instrument plus adéquat pour les aînés.

Osvaldo Nuñez
Vice-président de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent
Ex-député fédéral
Montréal, mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COVID

L'AQDR-ASTL SOUTIENT L'INSTAURATION DU PASSEPORT COVID-19

Montréal, le 9 avril 2021 – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Ahuntsic-Saint-Laurent (AQDR-ASTL) accueille favorablement l'idée du gouvernement du Québec d'instaurer le passeport COVID-19.

Au cours de la réunion de son conseil d'administration tenue vendredi 9 avril dernier sur Zoom, l'AQDR-ASTL a soutenu l'idée d'instaurer le passeport COVID-19 pourvu que le vaccin soit accessible à tous les citoyens du Québec.

L'AQDR-ASTL estime que le passeport COVID-19 va contribuer à l'accélération de la vaccination et du déconfinement. De plus, l'association pense que ce passeport mettrait la population à l'abri de tout risque de contamination.

Cependant, l'AQDR-ASTL invite le gouvernement à bien définir les modalités d'application de ce passeport, pour éviter tout abus.

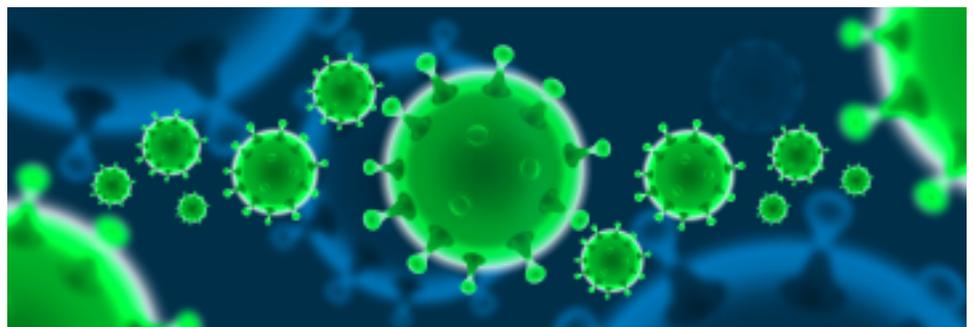
– 30 –

À propos de l'AQDR-ASTL

L'Association québécoise de défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées Ahuntsic St-Laurent (AQDR-ASTL) a pour mission principale la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

L'AQDR-ASTL regroupe environ 1250 membres. Elle est présente depuis plus de 16 ans dans la société québécoise.

Source: Nadia Mukendi Kapinga, coordonnatrice AQDR-ASTL
514-332 8222





LES ÂÎNÉS MÉRITENT UNE AMÉLIORATION DE LEUR PENSION

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), et particulièrement notre section Ahuntsic S-Laurent, luttent depuis longtemps pour l'amélioration des régimes publics de pension. La plupart des aînés ont pour seule source de revenu la pension de vieillesse du Canada (PVC), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime des rentes du Québec (RRQ). Environ 60% de ces personnes n'ont pas un fonds de pension ou de rentes de retraite privée.

Les personnes âgées ont été les plus affectées par le coronavirus. Le plus grand nombre de décès provient de ce secteur de la population. Les aînés se sont appauvris. Leur pouvoir d'achat s'est érodé et les pensions ne sont pas suffisamment indexées. Beaucoup d'aînés sont forcés de retourner au travail. Ils sont obligés de consacrer plus d'un tiers de leur revenu au logement, se privant ainsi de satisfaire d'autres besoins essentiels.

Nous demandons une augmentation substantielle des régimes publics de retraite et d'atteindre minimalement un revenu au-dessus du seuil de pauvreté. Le Supplément de revenu garanti devrait être haussé d'au moins 15%. Le dernier budget du gouvernement Trudeau prévoit bonifier de 10% les prestations de la Sécurité de la vieillesse seulement pour les gens de 75 ans et plus au lieu de le faire à partir des 65 ans, qui est l'âge normal de la retraite. Pour cette année, il s'engage à nous accorder un montant ponctuel et très insuffisant de \$500. Le gouvernement crée ainsi deux classes d'aînés, en établissant une discrimination inacceptable contre les citoyens de 65 à 74 ans.

Le gouvernement Trudeau a accordé des milliards de dollars pour aider, entre autres, les entreprises, les agriculteurs, les transporteurs aériens, mais il a clairement oublié les personnes âgées, les grandes victimes de la pandémie.



Nous savons tous que le Canada ne se trouve pas parmi les pays développés les plus généreux en matière de régimes de pensions publics. Il est largement dépassé par les pays scandinaves, les Pays-Bas, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Singapour. De plus, le Canada devrait améliorer les ententes de sécurité sociale négociées avec d'autres pays.

Nous profiterons de la prochaine campagne électorale fédérale pour rappeler aux partis politiques qu'ils doivent répondre positivement aux demandes justifiées de la population âgée. La retraite des aînés ne devrait pas être synonyme de pauvreté, en aucun cas.

Osvaldo Nuñez
Vice-président de l' AQDR Ahuntsic - St-Laurent

Montréal, mai 2021.



VERS DES NOUVELLES FORMES D'HABITATION POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le droit à un logement digne et sécuritaire est un composant essentiel du droit à la santé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini la santé au sens large, et stipule que la santé dépasse l'action sanitaire pour englober le bien-être de la personne. Les conditions de base à ce bien-être sont la paix, un abri, de la nourriture et un revenu (OMS, 1986). Le logement est ainsi un déterminant social de la santé.

91% DE LA POPULATION ÂGÉE SOUHAITE DEMEURER À LA MAISON LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE.

Un récent sondage Léger dévoile que 91% des plus de 55 ans désirent rester chez eux pour la vie. La dimension « sécurité » est particulièrement importante pour la population âgée : Un grand nombre d'hospitalisations des aînés vivant à domicile sont imputables à des chutes. Les chutes représentent la première cause de décès non liée à la maladie chez les 65 ans et plus.

Contrairement à la croyance populaire, la très grande majorité (86,6 %) des aînés québécois réside dans un domicile privé, que ce soit en domicile conventionnel ou en appartement pour aînés autonomes. Seuls 2,8% des aînés vivent en CHSLD. Ces établissements sont évidemment nécessaires lorsque la perte d'autonomie est très avancée. Au total, près de 45 600 places sont disponibles en hébergement de longue durée, sous diverses formes : CHSLD publics et privés, résidences intermédiaires (RI).

Selon un sondage, 87 % de nos membres demeurent dans une résidence de type personnel (appartement, maison, condo) et

7 % dans des logements à caractère collectif (RPA, HLM, coopératives, OBNL d'habitation, etc.).

Les résidences pour personnes âgées (RPA) sont certifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); plus de 90 % d'entre elles sont à but lucratif. Plusieurs CHSLD privés non conventionnés, très chers, ont été impliqués dans les scandales de négligence institutionnelle lors de la pandémie.



Mais, demeurer longtemps à la maison, est-ce toujours possible?

La sécurité, la solitude et l'isolement sont autant de facteurs qui peuvent inciter à déménager à un habitat collectif.

On sait que les prix des résidences privées pour aînés sont rendus chers, encore plus si on a besoin de services. Beaucoup de personnes âgées en perte d'autonomie ne peuvent pas se le permettre.

LES GRANDS DÉFIS DE L'AVENIR...

Repenser la façon d'héberger les aînés.

LOGEMENT

Au fur et à mesure qu'on avance en âge et qu'on commence à perdre la mobilité et l'autonomie, il se pose la question de changer le domicile pour un autre qui soit plus compatible avec nos limitations. On cherche aussi à briser la solitude et l'insécurité de vivre seul ou isolé.

La nécessaire adaptation de la société au vieillissement implique la mise en place d'une politique d'habitation futuriste et humaine, qui cherche à adapter l'habitation aux besoins changeants de la population vieillissante et non pas l'inverse.

Il faut développer des nouvelles formes d'habitat innovants, qui tiennent compte des besoins évolutifs des personnes âgées jusqu'à la perte d'autonomie. L'habitat devrait permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de continuer à vivre dans leur milieu, dans un environnement plus sécurisant, plus inclusif et moins isolé, dans des logements plus accessibles en termes de coûts et de services. Cette offre doit être articulée avec le secteur social, médico-social et assurer des services divers à proximité. L'implication plus forte des municipalités s'avère indispensable.

Le modèle prédominant actuellement dans le domaine de l'habitation pour aînés au Québec, c'est la résidence privée à but lucratif de grande taille. Mais, il est difficilement accessible pour les gens de revenu modeste.

La pratique de logement pour aînés au Québec actuellement assigne une clientèle-type à chaque établissement. Les aînés sont donc transférés d'un établissement à l'autre au fil de leur perte d'autonomie. La tendance moderne en Europe est de promouvoir de nouveaux modèles d'habitation pour les aînés, enracinés dans leurs milieux de vie, ouverts sur la communauté : résidences intergénérationnelles, cohabitation, résidences en village, etc. Les projets récents cherchent à assurer en continuité les soins de santé et les services de proximité : sociaux, culturels, sportifs et autres, en lien avec la communauté.

Au Québec, quelques projets innovateurs d'habitation communautaire ont été développés, pour les ménages à faible et moyen revenu, principalement sous forme d'OSBLs et de coops d'habitation.

Le principe fondamental du droit à la santé, dès la naissance jusqu'à la fin de la vie, doit guider la politique des soins et d'hébergement pour les personnes âgées.

Zaida Nuñez

Administratrice.

Montréal, mai 2021

Émilie Thuillier

Mairesse d'Achutes-Cartierville

☎ 514 872-2246

✉ emilie.thuillier@montreal.ca

🐦 @ThuillierEmilie

📘 /emilie.thuillier.52



Bonne Fête nationale !

Profitions de ce moment pour nous

retrouver dans nos parcs, nos espaces

publics et nos rues commerciales et

célébrons ensemble notre fierté d'être

Québécois et Québécoises.

Émilie Thuillier



RÉFORME LÉGISLATIVE CONCERNANT LE LOGEMENT DES AÎNÉS EN RÉSIDENCE PRIVÉE

Le projet de loi n° 67 a été adopté le 24 mars 2021. Depuis son dépôt à l'automne 2020, l'attention a surtout porté sur les changements visant les règles en zones inondables. Des modifications y ont été apportées grâce en particulier aux recommandations du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). La Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions apporte des changements en matière de logement. Voyons son impact sur l'exercice des droits des locataires des résidences privées pour aînés.

Modifications apportées à la loi sur le logement

Outre l'appellation de la Régie du logement qui devient le Tribunal administratif du logement, sans changement significatif au rôle des juges administratifs en matière de logement, la modification de la Loi a pour principal objet de permettre à des locataires d'une résidence privée pour aînés (RPA) de s'adresser au Tribunal administratif du logement au moyen d'une demande conjointe, s'ils jugent que leurs droits ou leurs intérêts sont susceptibles d'être affectés. Cette modification est importante pour l'exercice des droits. Auparavant, le tribunal du logement :

- ne recevait que des demandes individuelles des locataires;
- ne faisait pas de distinction pour les locataires des résidences privées pour aînés.

Ainsi donc, il est dorénavant possible pour deux locataires ou plus, d'une même RPA, selon la définition de la Loi sur les services de santé et services sociaux de s'adresser au Tribunal administratif du logement au moyen d'une demande conjointe lorsque cette demande a pour seul objet : d'obtenir une diminution de loyer fondée sur le défaut du locateur de fournir un ou plusieurs mêmes services inclus dans leur bail respectif, notamment un service d'aide domestique, d'assistance personnelle, de loisirs, de repas, de sécurité, de soins ambulatoires ou de soins infirmiers; de faire constater la nullité, pour un motif d'ordre public, de clauses dont l'effet est substantiellement le même et qui sont stipulées dans leur bail respectif.

La demande conjointe doit être signée par tous les locataires. Et, si un locataire agit à titre de mandataire pour un autre locataire, il doit être désigné dans la demande conjointe et la signer.

Après le dépôt de la demande conjointe, le Tribunal tiendra une réunion appelée conférence de gestion. Il convoquera alors les locataires qui ont signé la demande et traitera des questions importantes pouvant l'amener à décider d'émettre une ordonnance, au besoin, afin de :

- régulariser la situation des autres locataires de la RPA, qui n'ont pas signé la demande
- mettre en place des mesures visant à protéger ces autres locataires :
- en les informant que les locataires de la RPA qui n'ont pas signé la demande seront mis en cause;
- en obligeant l'exploitant de la RPA de notifier les autres locataires:

LOGEMENT

de demande conjointe et des pièces justificatives qui s’y rattachent, de la décision que le Tribunal a rendue, de l’avis expliquant la mise en cause et le droit des autres locataires de s’opposer à cette mise en cause. Il peut aussi ordonner que sa décision soit envoyée à l’organisme qui a émis la certification de la RPA. Qu’est-ce que le projet de loi 67 apporte aux locataires des RPA?

La demande conjointe introduite par le projet de loi 67 s’apparente à l’action collective bien qu’elle n’en soit pas une. Elle permet à plusieurs locataires d’une RPA de se joindre pour déposer une demande commune. Elle s’en distingue toutefois.

Dans une action collective, une personne demande à la cour d’agir comme représentant d’un groupe qui doit être décrit. Les personnes faisant partie du groupe peuvent s’exclure du groupe, car elles y sont automatiquement incluses. L’action collective comporte aussi une autorisation de la Cour supérieure. Seul ce tribunal judiciaire peut recevoir les demandes d’actions collectives. Ces demandes peuvent porter sur tout sujet d’intérêt pour des justiciables.

Quoiqu’elle soit limitée à des sujets précis, la demande conjointe permet aux locataires d’une RPA de déposer une demande pour faire baisser le loyer suite à des services non rendus — tel est le cas depuis mars 2020 —, ou encore pour faire annuler une clause contraire à l’ordre public comme dans le cas d’une avance de loyer pour couvrir les frais à la suite du décès du locataire.

De plus, la Loi ajoute que les locataires des RPA peuvent être assistés d’un tiers de confiance dans le cheminement de leur demande, ce qui veut dire que le locataire peut être assisté par une personne proche aidante ou un mandataire qui détient une procuration. Il peut aussi être assisté par un organisme communautaire qui a un mandat d’assistance des locataires des résidences

privées pour aînés.

Au quotidien, les locataires âgés hésitent à déposer une demande, que ce soit en raison du coût initial, du déplacement requis pour aller au Tribunal, de l’énergie nécessaire pour colliger la documentation, du jargon légal, du désir d’éviter tout litige, des récriminations possibles de la part de l’exploitant, de l’isolement ou du harcèlement consécutif par la direction de l’exploitant. Aucun de ces motifs ne doit être pris à la légère, car ils sont bien réels. Même la constitution en comité de locataires est souvent battue en brèche par les exploitants et les locataires malgré le droit fondamental d’association au Québec.

La réforme est imparfaite et ne suffira pas à répondre à toutes les situations [1], mais elle s’inscrit dans un mouvement de reconnaissance des outils pour faciliter l’exercice du droit au logement des aînés. Bien que timide, cette réforme appuie l’exercice des droits des locataires des résidences privées pour aînés devant le Tribunal administratif du logement.

[1] [Rapport spécial du Protecteur du citoyen – Les résidences privées pour aînés : plus que de simples entreprises de location résidentielle – Rapport sur le respect des droits et des obligations des locataires et des locateurs dans les résidences privées pour aînés](#)
[Mémoire du FRAPRU – Des changements législatifs insuffisants pour que la relance permette d’atténuer les graves conséquences de la crise du logement](#)

22 AVRIL 2021

par Me Hélène Guay, avocate, B.C.L., LL. M.

Me Hélène Guay, avocate, B.C.L., LL. M.

200, avenue Laurier ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H2T 2N8

Téléphone : 514-272-1164
Télécopieur : 514-272-5447
hguay@heleneguay.com



UNE CONFÉRENCE SUR LA PROCHE-AIDANCE PAR ZOOM TRÈS APPRÉCIÉE À L'AQDR AHUNTSIC-ST-LAURENT

Le 27 mai 2021 a eu lieu une conférence par ZOOM sur la proche-aidance, qui fut très appréciée par des membres de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent, de l'AQDR Montréal-Nord et de l'AQDR St-Michel. La conférence était donnée par Mme Sylvie Riopel, responsable de la vie associative du Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM).

Mon objectif n'est pas de résumer dans ce bref article tout le contenu de cette présentation et des interventions, certaines de ces interventions provenant d'ex-proches-aidantes.

Quelques éléments qui m'ont particulièrement intéressée, soit dans les propos de la conférencière, soit dans les interventions des participants et participantes au ZOOM :

N.B. Il ne s'agit ici que de notes que j'ai prises au fil des interventions et ceci n'implique pas la conférencière; je n'identifie pas d'ailleurs qui a dit quoi; je ne fais que relater ce qui m'a semblé des propos ou interventions particulièrement intéressants dans le cadre d'une activité pour personnes retraitées et préretraitées.

- La différence entre un proche-aidant (e) et une personne bénévole.
Dans le cas d'une personne proche-aidante, il y a un engagement émotif, il y a une continuité dans la durée.
- Une personne bénévole choisit une situation et peut quitter son engagement au moment désiré; une personne proche-aidante n'est pas là 7 jours par semaine, 24 heures par jour.

- 70% des proches-aidants sont des femmes; elles ont en général entre 45 et 65 ans.

- Madame Riopel a énuméré les principales tâches d'un proche aidant, qui sont nombreuses et exigeantes.

- Elle a rappelé que les personnes aidées ont parfois un handicap visible et parfois un handicap invisible.

- Elle a fait savoir qu'environ un tiers des personnes de 75 ans et plus ont besoin de soutien.

- Il y a certains comportements de maltraitance de la part de personnes aidées par rapport aux proches-aidants, mais il y a aussi des comportements d'indifférence, de manque de sensibilité ou de manque de suivi de la part des services sociaux et de santé par rapport aux proches-aidants.

- Certains des problèmes auxquels font face les proches-aidants :
l'épuisement, l'isolement social, une grande tristesse, parfois une colère.

- Au lieu de ne parler que de maltraitance des proches-aidants, il faudrait s'axer sur la bientraitance.

- Il est reconnu que la grande majorité des aînés veulent rester chez eux. Et ça coûte moins cher au gouvernement si la personne reste chez elle que si elle est hébergée. Mais, dans ce contexte, il faut aider les proches-aidants, en faisant des suivis quant à leurs demandes. Il serait bien aussi de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays à cet égard (le Danemark, la Hollande, la Belgique, la France).

- Nous traitons bien les jeunes enfants; il faudrait en faire autant pour les personnes en fin de vie et leurs proches-aidants.

Hélène Robillard-Frayne
Membre du CA de l'AQDR-ASTL
Montréal, mai 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE



L'AQDR-ASTL TOUJOURS TRÈS DÉTERMINÉE À CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

Le 15 juin de chaque année, le monde entier célèbre la journée de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Cette journée est l'occasion de rappeler l'importance d'agir collectivement pour prévenir et contrer tous les types de maltraitance envers les aînés.

La maltraitance envers les personnes âgées est une problématique qui n'est pas simple et mérite une attention particulière. Elle peut exister dans tous les milieux. Plusieurs personnes âgées craignent de partager les situations de maltraitance qu'elles vivent, soit, par exemple : par crainte d'abandon, de représailles, de jugement et bien d'autres motifs. Il existe autant de raisons pour souligner l'importance de cette journée internationale.

La maltraitance envers les personnes âgées est insidieuse, destructrice et fait l'objet d'une attention particulière à l'AQDR-ASTL, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées/Ahuntsic St-Laurent. Peu importe le type de maltraitance, celle-ci est inacceptable.

Il faut dénoncer et agir!

Pour contre ce fléau, l'AQDR-ASTL a mis sur pied depuis mars 2021, le projet « Lutte contre la maltraitance envers les aînés pendant la COVID-19 ». Ce projet d'une année est rendu possible grâce au financement du gouvernement fédéral, dans son volet Programme Nouveaux horizons pour les aînés. Ainsi, plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce projet.

Dans son lot d'activités, l'AQDR-ASTL a organisé à l'attention de ses membres branchés, le 14 avril dernier, une conférence via Zoom, sur la fraude financière, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Bordeaux-Cartierville. Autre action concrète, c'est la production d'un dépliant dénonçant la fraude financière et la maltraitance financière. Ce document a été distribué par courriel à l'ensemble de ses membres et partagé sur les différentes plates-formes numériques de la section.

L'AQDR-ASTL fait actuellement la propagande médiatique de ce projet à travers les journaux locaux et envisage également de procéder à la production d'une variété d'outils de communication afin d'alerter davantage ses membres pour les mettre à l'abri de la maltraitance.

En cas de besoin, nous vous invitons à contacter

La Ligne AAA est une ligne téléphonique provinciale d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes âgées. Cette ligne est d'accès confidentiel et gratuit. Toute personne concernée (aîné, proche aidant, membre de la famille, intervenant, etc.) peut joindre le **1 888 489-ABUS (2287)** tous les jours de 8 h à 20 h pour recevoir de l'information, de l'écoute ou du soutien, ou encore pour être dirigée vers les ressources appropriées dans sa région.

L'AQDR-ASTL ne ménagera aucun effort pour mettre hors d'état de nuire ce danger qui guette, au quotidien, tout le monde en général et ses membres en particulier.

Nadia Kapinga
Coordonnatrice
Montréal, mai 2021

contractées
Refus de crédit

QUE FAIRE SI MON IDENTITÉ A ÉTÉ VOLÉE?

- Appelez la Sûreté du Québec 514 598-4141 ou votre service de police municipal
- Appelez le Centre anti-fraude du Canada 1 888495-8501
- Téléphonnez sans tarder à vos institutions financières

• Contactez les bureaux de crédit (Equifax, TransUnion)

• Annulez vos cartes de crédit

• Communiquez avec Centre anti-fraude du Canada, Postes Canada, Service Canada, Revenu Québec, etc.

Sources

Site Internet de l' Autorité des marchés financiers: Fraude envers les aînés: voici ce que vous devez savoir.

Présentation de M. Michel Gariépy sur la fraude et la maltraitance financière, février 2021.



ÉQUIPE DE L'AQDR Ahuntsic/Saint-Laurent

1650, rue Viel
Montréal, Qc, H3M 1G8
Tél. : (514) 332 8222
aqdr.aatl@gmail.com
Site Web: www.aqdr-aatl.org



LA FRAUDE FINANCIÈRE
LA MALTRAITANCE FINANCIÈRE
ÇA NOUS CONCERNE!



Les fraudeurs sont toujours actifs, ne mordez pas à l'hameçon, ayez le bon réflexe. Demeurez vigilant, peu importe votre âge. Soyez sur vos gardes lorsqu'on vous vante des succès financiers et vous propose des offres alléchantes, réservées à un club d'initiés ou de privilégiés.

Voici les trois fraudes courantes ciblant les aînés:

- La fraude par affinité
- Un « proche en détresse »
- L'hameçonnage

Vol de renseignements personnels, ça existe, oui ça existe! Méfiez-vous de toute situation où l'on tente de vous aider à protéger vos renseignements personnels.

Par exemple, par le biais d'un courriel ou d'un texto, on vous demande de valider votre identité en donnant des renseignements personnels.

Les fraudeurs recherchent:

- Nom et prénom, adresse et date de naissance;
- NIP, NAS, # de permis de conduire, de cartes de débit et de crédit, de passeport;
- Signature.

Des conseils judicieux

Voici quelques recommandations pour diminuer les risques de vol de

renseignements personnels et la fraude.

Demeurez vigilant!

Inscrivez-vous à un service de surveillance de votre dossier de crédit
Soyez prudent avec les ordinateurs publics et les connexions sans fil publiques (WiFi)



Attention aux jeux et applications

Vous êtes concerné par un vol de renseignements personnels à votre banque, votre caisse ou votre assureur? voici des réponses à vos questions.

Comment puis-je savoir si mes renseignements personnels ont été volés?
Vous devriez être informé par votre banque, votre caisse ou votre assureur. Lors des récents cas recensés au pays et ayant visé des consommateurs québécois, la communication a

été faite par la poste, notamment. Méfiez-vous si vous en êtes informé par un autre moyen uniquement. Appelez l'institution ou l'entreprise concernée avec les coordonnées que vous possédez pour en avoir le cœur net.

Est-ce que je devrais m'inquiéter du vol de mes renseignements personnels?

Des personnes mal intentionnées pourraient se servir de vos renseignements personnels pour commettre une fraude. Ce n'est pas très rassurant, mais il y a des choses que vous pouvez faire pour diminuer les risques. Voir ci-dessous :

- Pas d'argent comptant
- Pas de décisions impulsives
- Se méfier des offres trop belles pour être vraies
- Se poser des questions
- Savoir dire non!

Indices que vous êtes une victime:

- Interruption de courrier
- Relevés de cartes de crédit que vous ne possédez pas
- Relevés indiquant des transactions que vous n'avez pas effectuées
- Appels d'agence de recouvrement pour des dettes que vous n'avez pas



« Elles et ils ne sont pas mortEs seulement
du COVID mais de solitude ! »

- Marie-Anne Labelle

MERCI À UNE LANCEUSE D'ALERTE !

UNE VOIX POUR CES AÎNÉE-ES, NOS « GRANDS-ES OUBLIÉ-ES » (*)

André Picard. Les grands oubliés. Repenser les soins de nos aînés.

- ÉdS de l'Homme. 2021.

Merci pour sa disponibilité : Mai 2020 : Marie-Anne Labelle s'est engagée comme aide de service au Centre d'Hébergement et de Soins de Longue Durée (CHSLD) Saint-Laurent et ce, en pleine crise sanitaire. Elle a 24 ans. Elle répondait à l'appel « JE CONTRIBUE ! » de notre gouvernement du Québec en peine de personnel.

Merci pour son empathie, sa compassion : on l'a, entre autres, affectée au 5^e étage, dans l'aile psychiatrique. Elle aime beaucoup ces personnes vulnérables : elle les fait sortir de leur chambre, prend le temps de les nourrir et de les divertir... mais pendant ces horribles saisons de la crise sanitaire pour nos aînés-es, elle s'est vite confrontée à l'horreur dans l'horreur : Des résidents enfermés dans leurs chambres par des demi-portes verrouillées de l'extérieur pendant plusieurs mois et ce, malgré les objections du service des incendies. Tous ceux qui étaient Covid positif ne pouvaient pas sortir et, quant aux autres, ils en avaient le droit seulement en étant accompagnés-es d'un membre de l'unité. « Lorsque je revenais d'une fin de semaine de congé, des résidents me disaient qu'ils n'étaient pas sortis du tout. Et lorsque je travaillais, j'essayais de faire sortir le plus de résidents possible, mais je n'y arrivais pas pour tous, malheureusement ... » - Et ces mêmes résidents furent privés de douche pendant le printemps...

Merci pour sa solidarité et son courage : en même temps que deux

collègues, elle a d'abord signalé à la direction du CHSLD cette odieuse situation régnant dans leurs murs. On a prétexté les risques d'éclotions pour garder le silence, mais le fait est que ces mesures de type carcéral furent maintenues bien après cette période critique... Sans le savoir, Marie-Anne s'était ainsi préparée pour son témoignage plus large à l'extérieur... Entre autres au journal Le Devoir, qui l'a contactée. Non syndiquée, sans surprise, elle sera suspendue puis vite congédiée après une entrevue expéditive.



Merci à Le Devoir : À Stéphanie Vallet, responsable des enquêtes (5 mars et 26 avril), et Robert Dutrisac, éditorialiste (28 avril) qui ont fait un vrai travail d'équipe pour mettre en lumière ce témoignage mordant sur cette crise cruelle vécue sur le terrain. Conclusion : d'abord dénoncer cette « omerta qui protège les vrais coupables »... certains gestionnaires... puis dire haut et fort que

«la lanceuse d'alerte mérite notre reconnaissance et réparation pour les représailles que des gestionnaires sans scrupules lui ont fait subir.»

Reprenant le titre des mémoires de Gabrielle Roy, en cette période d'enchantement ouverte en fin de campagne de vaccination, il est très bon de se souvenir des premières leçons de cette détresse vécue à la base pendant la traversée de la pandémie. Pour ne pas répéter. On avait observé qu'un des facteurs nous ayant fait plonger était le manque d'encadrement, voire l'absence de gestionnaires en première ligne. Mais maintenant faut-il combler ce vide par une culture de gestion autoritaire ou bien plutôt par un virage résolu vers une gestion participative, mobilisant toutes et tous, justement en période de crise?

Le parcours de Marie-Anne Labelle est déjà un espoir pour sa génération. Un espoir pour nous toutes et tous, un espoir pour la suite, avec cette jeunesse debout au service de nos concitoyens-nes! Bravo! En toute solidarité avec toutes ces personnes contribuant en première ligne du système de santé!

François Godbout
Membre collaborateur du CA AQDR-ASTL
Montréal, mai 2021

L'Assemblée générale annuelle de L'AQDR-ASTL s'est tenue le vendredi 18 juin 2021 sur Zoom, en présence de ses membres et invité.es.



À l'issue de l'élection des administrateurs présidée par M. Tony Frayne, membre de la section, voici la nouvelle équipe de l'aqdr-astl :

1. Jean-Paul Lahaie : Président
2. Osvaldo Nuñez : Vice-président
3. Nelson Ojeda : Trésorier
4. François Marquis : Secrétaire
5. Hélène Robillard Frayne
6. Zaida Nuñez
7. Amy Nalbandian
8. Jeannine Roy-Nuckle
9. François Godbout

Merci de votre participation à l'AGA de l'AQDR-Ahuntsic St-Laurent!

Montréal, juin 2021

Nadia Kapinga
Coordonnatrice



La Saint-Jean-Baptiste, déclarée fête nationale du Québec en 1977 et célébrée depuis près de 100 ans dans notre province, est ancrée dans le cœur de tous les Québécois et Québécoises.

Cette commémoration est importante pour nous tous, car elle célèbre notre histoire, notre culture, notre identité et notre fierté de vivre dans cette province. Je vous invite à profiter de cette journée en festoyant en toute sécurité et dans le respect des mesures sanitaires.

**Joyeuse Fête nationale
à tous et à toutes !**



**Emmanuella
Lambropoulos**

Députée de Saint-Laurent

Emmanuella.Lambropoulos@parl.gc.ca

 [emlambropoulos](#)

514-335-6655

750, Marcel Laurin Bureau 102, Saint-Laurent, QC H4M 2M4



Christine St-Pierre

Députée de l'Acadie
1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 540
Montréal (Québec) H3M 3E2
Tél. 514-337-4278
Courriel : cstpierre-acad@assnat.qc.ca

À mes concitoyennes et concitoyens

Bonne Fête nationale!



AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE

QUELS SONT LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE À L'AQDR-ASTL?

- Participer aux activités organisées par les sections locales :
 - cafés-rencontre
 - conférences avec des professionnels
 - séances d'information
- Participer l'assemblée générale annuelle de votre section locale;
- Devenir bénévole pour aider les personnes âgées.

Vous avez droit à des rabais à des compagnies tel que :

- La Capitale
- SécuriGlobe
- Programme Avantages IRIS:
 - Des milles de récompense AIR MILES sur certains de vos achats;
 - Garantie inconditionnelle IRIS;
 - Financement sans intérêt.

En plus d'autres avantages! Tel que:

- Rabais de 20 % chez les marchands de peinture Bétonel;
- Rabais sur certains produits et services du Groupe Forget, audioprothésistes;
- Abonnement gratuit à la revue La Force de l'âge et au bulletin électronique mensuel L'AQDR Express;
- Obtenir de l'information sur les droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes de 50 ans et plus.



AQDR
Ahuntsic-Saint-Laurent
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



AQDR

Ahuntsic-Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

TOUTE L'ÉQUIPE

De gauche à droite

Gilles Léveillé

Hélène Robillard-Frayne

Jeannine Roy-Nuckle

Amy Nalbandian

François Marquis, président

Zaida Nuñez

Oswaldo Nuñez, vice-président

Jean-Paul Lahaie, trésorier

Nadia Kapinga, coordonnatrice

Malika Boucherrab, secrétaire-comptable

Samuel Luboya

